



Commune de Kilstett
Département du Bas-Rhin
République française

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 9 SEPTEMBRE 2019

Le Conseil municipal s'est réuni lundi 9 septembre 2019 à 20h, sous la présidence du Maire, Gabriel MULLER, pour prendre les décisions suivantes :

1. Travaux de mise aux normes de la toiture de la Salle de la Musique et de la Culture : Avenant positif n°1

Les travaux prévus dans le marché initial signé le 11 juin 2019 ont subi des modifications du fait de la modification de l'épaisseur des panneaux sandwichs (qualités d'isolation identiques) en vue d'alléger le poids de la structure sur le toit, de la réalisation du diagnostic amiante prévu au marché par un prestataire extérieur et par l'ajout d'une isolation en laine de verre
Le montant initial du marché est de 90 740.59 € HT soit 108 888.71 € TTC
La plus-value s'élève à + 393.36 € HT.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, Valide l'avenant n°1 au marché de 393.36 € HT
Montant total du marché après avenant : 91 133.95 € HT soit 109 360.74 € TTC
Titulaire du marché : à l'entreprise BEYER Couverture SAS 53 rue de la Division Leclerc 67 170 BRUMATH

2. Jumelage : Voyage à Zapfendorf pour l'Agenda 21

La commune jumelée de Zapfendorf a invité la commune de Kilstett à participer à la manifestation annuelle AGENDA 21 qui a lieu le 8 septembre 2019.
Le Conseil municipal, à l'unanimité,
Décide de prendre en charge l'hébergement de la délégation de Kilstett à Zapfendorf.
Décide de demander une participation de 25 €/personne participante pour l'hébergement pour le voyage à Zapfendorf.

3. Trajet jusqu' à Zapfendorf : remboursement frais de transport

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Décide de rembourser 50.01 € à un participant pour les frais d'essence dépensée pour le voyage du 8 septembre à Zapfendorf commune jumelée avec Kilstett.

4. Régularisation foncière rue du Chemin de Fer/Rue du Limousin

La commune a fait procéder à un relevé topographique de la rue du Chemin de Fer par un géomètre expert afin de préparer les futurs travaux de voirie et d'assainissement de cette partie de la rue.

Après étude du plan il a été constaté qu'une partie de 2 parcelles de riverains au-delà de leur clôture était dans l'emprise du trottoir au croisement de la rue du Chemin de Fer et de la rue du Limousin. Il est proposé de régulariser la situation actuelle en leur demandant de céder à la commune la partie des parcelles comprises dans le trottoir actuel.

La commune propose de racheter ce terrain au prix net d'achat de 3 060,00 euros l'are. Il s'agit du prix que la commune a fixé pour l'achat des terrains destinés à de la voirie.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,
DECIDE de l'acquisition des bords de la voirie de la rue du Chemin de Fer et de la rue du Limousin auprès des 2 propriétaires au prix de 3 060 € l'are.
Les frais de notaire et d'arpentage sont à la charge de la commune

5. Ecole maternelle : subventions projet Baby Gym

Afin de développer la motricité des enfants de l'école maternelle et de les aider à supporter certaines peurs, l'école maternelle va emmener les enfants au baby gym de La Wantzenau. Le coût du projet avec les transports est d'environ 1 100 €. Il y a 6 séances pour 76 enfants
Vu l'avis favorable de la commission Finances et Travaux au versement d'une subvention de 500 € au titre des projets pédagogiques.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, Décide de verser une subvention de 500 € à la coopérative scolaire de l'école maternelle afin de soutenir le projet pédagogique baby gym.

6. Remboursement des frais de la cérémonie du 13 juillet 2019 : subvention à l'ASK

L'ASK a pris en charge pour la commune le vin d'honneur pour le bal du 14 juillet 2019. Il est proposé de rembourser à l'association ASK les frais engagés pour 173.50 €. Le Conseil municipal, par 18 voix pour et 1 abstention, Décide de verser 173.50 € à l'ASK pour la prise en charge du Vin d'honneur du bal du 14 juillet 2019.

7. Désherbage complémentaire 2019 des collections de la Bibliothèque Municipale

Vu le Code des Communes et l'article L122-20, considérant qu'un certain nombre de livres en service depuis plusieurs années à la bibliothèque sont dans un état ne permettant plus une utilisation normale doivent être réformés. Le Conseil municipal, à l'unanimité, Décide de mettre à la réforme des livres en service depuis plusieurs années à la bibliothèque.

8. Don à la commune d'une peinture de Kilstett

Mme Danièle HERRMANN souhaite faire don d'une œuvre à la commune. Il s'agit d'une peinture de l'église de Kilstett réalisée par l'artiste-peintre le Père Alfred DEBS. Le Conseil municipal, à l'unanimité, Accepte le don de la peinture de l'église de KILSTETT du Père Alfred DEBS artiste-peintre par Mme Danièle HERRMANN

9. Campagne électorale des élections municipales : mise à disposition gratuite des salles communales

Le Conseil Municipal est compétant pour fixer les tarifs de location des salles communales ; il doit aussi décider du principe de leur gratuité pour les réunions et meeting des candidats aux élections municipales de 2020.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, Décide du principe de mise à disposition, à titre gratuit, des salles communales pour la campagne électorale des candidats aux élections municipales.

10. Droit de préemption urbain

M le Maire informe le Conseil Municipal que le Président de la Communauté de Communes du Pays Rhénan n'a pas fait usage de son droit de préemption urbain concernant 8 cessions immobilières.

Le Maire

Gabriel MULLER